



NHÀ PHÁP LUẬT VIỆT - PHÁP MAISON DU DROIT VIETNAMO - FRANÇAISE

87, Rue Nguyen Chi Thanh, Dong Da, Hanoi · Tel : (844) 8351899 · Fax : (844) 8352080 · Email : mdvf@maisondudroit.org

Les enjeux juridiques du développement des technologies de l'information et de la communication

Etat des lieux et perspectives

Organisé par la Maison du Droit de Hanoi en collaboration avec de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles et le soutien financier de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Lieu et date, Hanoi les 18-19 novembre 2009 (simultanément au Salon Vietnam.com sur les technologies de l'information, à Hanoi).

Objectif: nourrir la réflexion des différentes parties prenantes et décideurs nationaux par l'échange à partir de différentes expériences nationales dans le domaine du droit des technologies de l'information, et mettre en perspective les besoins de politiques législatives et d'accompagnement à la lumière des enjeux et des instruments régionaux et mondiaux en la matière.

Domaines du droit concernés : droit des personnes à la protection des données personnelles, droit à la transparence administrative, règles en matière de commerce électronique, infractions relevant de la cybercriminalité.

Public : 100 représentants de haut niveau des différentes parties prenantes -administrations, parlements, industrie, société civile - des pays de l'espace francophone d'Asie - Cambodge, Laos, Thaïlande, Vietnam.

Les intervenants: des experts régionaux et des experts internationaux parmi lesquels des représentants de l'Association Francophone des Autorités de Protection des Données Personnelles (AFAPDP), de la Conférence des Nations Unies sur le Droit du Commerce International et du Conseil de l'Europe.

Présentation générale

Les technologies de l'information et de la communication constituent partout dans le monde mais en particulier dans les pays émergents de formidables opportunités de modernisation des administrations et de développement dans tous les secteurs de la vie sociale et économique, d'épanouissement des citoyens et de meilleure participation démocratique comme l'indiquent les travaux du Sommet mondial de la Société de l'Information (SMSI). Ces opportunités doivent être saisies.

Cependant, l'usage de ces technologies repose sur la numérisation des informations et sur l'accès à distance au travers de réseaux de communication : ces caractéristiques favorisent les risques d'abus qui doivent être maîtrisés pour créer la confiance nécessaire. Ainsi, on évoque l'exploitation commerciale des profils des utilisateurs, les atteintes à la confidentialité des messages envoyés, les accès illicites et l'espionnage électronique, les copies illicites d'œuvres audiovisuelles, la multiplication des escroqueries sur le Net.

En réponse à ces craintes, se constituent peu à peu des corpus juridiques nationaux et sont prises des initiatives au sein d'organisations internationales pour répondre aux défis de la mondialisation des flux informationnels de manière harmonisée et par la coopération.

La conférence portera sur différents domaines du droit mis en jeu peu à peu en particulier du point de vue de la sécurité des transactions commerciales et de la protection du consommateur, des nouveaux droits des personnes au respect de leurs données qui sont à la base des échanges tant dans le secteur public que dans le secteur privé, du droit des personnes à la transparence administrative, de la lutte contre les activités criminelles visant sous le terme de cybercriminalité notamment l'attaque de systèmes d'information, l'usurpation ou la falsification de données et la diffusion de contenus illicites.

Programme

Jour 1

Matin

Séance d'ouverture

Message de bienvenue de la Directrice de la Maison du droit (Mme NGUYEN Thi Hao)

Allocution du Vice-ministre de la justice du Vietnam (M. HOANG The Lien)

Représentant de l'AFAPDP (Mme Isabelle FALQUE-PIERROTIN)

Représentant du représentant de l'OIF (M. Patrice BUREL)

Rapport introductif : De l'Internet au droit de l'Internet (15/30 minutes) Yves POULLET, Professeur à l'Université de Namur, directeur du Centre de Recherche Informatique et Droit

Pause

1^{ère} session : Commerce électronique.

Comment nouer une relation dans le monde virtuel et quelle valeur accorder à un document électronique? Peut-on faire confiance à une signature électronique? Les consommateurs trouvent intérêt dans ces technologies qui permettent une meilleure information et l'accès à des produits plus diversifiés. Dans le même temps, ils craignent les méthodes publicitaires parfois agressives et, au hasard de simples clics, d'être embarqués dans des transactions en réalité non voulues ou simplement victimes d'erreurs? Selon quel droit et devant quelle juridiction seront traités les litiges nés de telles opérations sur Internet et finalement, quelle responsabilité peut-

on retenir vis-à-vis des prestataires intermédiaires (hébergeurs, fournisseurs d'accès, plateformes web 2.0, moteurs de recherche, ...)?

En quoi des adaptations du droit commercial et du droit de la consommation en raison du commerce en ligne valorisent-elles dès lors, sur le plan régional et international, un commerce loyal et global, en particulier les produits et services offerts dans et par les pays du Sud ?

Thèmes traités dans les exposés

1. Les transactions électroniques: quels principes?
2. La signature électronique: une "vraie" signature?
3. Le consommateur piégé par l'électronique
4. La responsabilité des prestataires intermédiaires
5. Le droit applicable et la juridiction compétente dans l'espace virtuel
6. Les bonnes pratiques

Les intervenants

Président de séance : M. NGUYEN Anh Son

Experts du Nord et d'organisations internationales :

- Le commerce en ligne : Me Eric CAPRIOLI, Avocat à la Cour de Paris, Docteur en Droit, expert à la Commission des Nations Unies pour le Droit du Commerce International (CNUDCI)
- La protection du consommateur en ligne : M. Hervé JACQUEMIN, Docteur en droit, chargé de cours en droit des TIC, Université de Namur (Belgique)

Experts régionaux :

- La loi vietnamienne sur le commerce électronique. M. NGUYEN Anh Son, Directeur adjoint, Département législatif (ministère de l'Industrie et du Commerce - Vietnam)
- Les attentes des professionnels ou la nécessité d'un cadre juridique envisageant tous les aspects du commerce électronique. M. Philippe MARTIN, Directeur général Médiapost Vietnam

Après midi jour 1

2^{ème} session : Le droit des personnes à la protection des données personnelles. (2 h – 2 h30)

Pourquoi faut-il consacrer dans nos pays un nouveau droit à la protection des données personnelles? Qu'en est-il en particulier de l'argument selon lequel une telle législation favoriserait la modernisation et le développement économique notamment au profit d'activités offshore (tests de programmes, serveurs, centres d'appels...)?

Qu'est ce qu'une donnée personnelle? Quels sont les principes de base de cette protection? Les entreprises et les administrations peuvent-elles collecter, conserver et se transmettre entre elles des données personnelles à leur guise y compris sur le plan international? Les réseaux sociaux peuvent-ils utiliser les informations que vous mettez sur vos blogs? Votre employeur peut-il connaître les mails que vous envoyez, les sites auxquels vous vous êtes connectés? Pouvez-vous en tant que client d'une banque connaître votre profil de client?

Thèmes traités dans les exposés

1. Du droit à la vie privée au droit à la protection des données personnelles
2. Les obligations imposées à ceux qui collectent et traitent des données personnelles, illustrations
3. Les droits des personnes concernées, illustrations
4. Les critères d'exception
5. Les missions et pouvoirs des autorités indépendantes de protection des données
6. Comment assurer la protection en cas de flux transfrontaliers de données personnelles?
7. Le point sur les instruments internationaux et les initiatives de coopération des autorités de protection des données.

Les intervenants

Présidente de séance : Mme Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Introduction

- La vie privée – historique d'un concept. De la vie privée à la protection des données personnelles – Enjeux de la protection dans nos sociétés de l'information. Mme Isabelle FALQUE-PIERROTIN vice-présidente de la CNIL
- Des principes des législations de protection des données et leur signification. Mme Sophie VULLIET-TAVERNIER, directrice des affaires juridiques, internationale et de l'expertise, CNIL,
- Vers une loi thaïlandaise de protection de la vie privée. M. Suppawat SINGSUWONG, rapporteur au Conseil d'Etat du projet de loi sur la protection des données personnelles (Thaïlande)

II. La mise en œuvre des législations

- Une entreprise face à la loi de protection des données : M. MARTIN
- L'administration face à la protection des données ou la confrontation de deux logiques : transparence administrative versus protection des données: M. PA COMEAU.

Jour 2

2^{ème} session (suite)

- Les autorités de protection des données et leurs relais: Mme Sophie VUILLET TAVERNIER

III. La dimension internationale

- L'expérience Nord- américaine: de l'autorégulation aux Etats Unis aux législations canadiennes : M. Pierre-André COMEAU
- Des flux transfrontières ou comment assurer le respect dans les pays étrangers d'une protection adéquate à des standards internationaux et convention en matière de protection des données personnelles. M. Yves POULLET

3^{ème} session : Cybercriminalité.

Accès non autorisé à un système d'information, vol, modification de données, escroquerie et phishing ? Pourquoi de nouvelles infractions? Perquisitionne-t-on un système d'information comme on perquisitionne un domicile? Comment faire en sorte que grâce à une adresse IP on puisse retrouver la trace d'un criminel? Et comment gérer le fait que sur Internet, la criminalité n'a pas de frontière ?

Comment éviter qu'un pays ne se transforme en base arrière pour des cybercriminels tout en respectant les principes du droit à la protection des données personnelles ?

Thèmes traités dans les exposés

1. La criminalité informatique: de nouvelles infractions ?
2. Vers de nouvelles règles notamment en matière de procédure pénale pour faire face à la criminalité informatique
3. La convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité: une réponse "globale" adéquate?
4. la sécurité des systèmes d'information.

Les intervenants

Président de séance : M. NGUYEN Cong Hong

Experts du Nord et d'organisations internationales :

- o La Convention du Conseil de l'Europe sur la Cybercriminalité. M. Alexander SEGER, chef de la division du crime économique à la Direction générale des droits de l'homme et des affaires juridiques, Conseil de l'Europe
- o La sécurité des systèmes d'information : l'expérience des réalisations effectuées pour le compte du notariat français. M. François-Xavier BARY, responsable des développements informatiques, Association pour le Développement des Services Notariaux (France).

Experts régionaux

- o Le dispositif vietnamien de lutte contre la cybercriminalité. M. NGUYEN Cong Hong, directeur-adjoint du Département du droit pénal et administratif, Ministère de la Justice (Vietnam)
- o La protection des droits d'auteurs au regard du cadre juridique vietnamien. M. PHAM Hong Quat, Inspecteur général adjoint du Ministère des Sciences et Technologies, chargé des droits de propriété intellectuelle (Vietnam)
- o La protection des logiciels et les enjeux de développement économique local. M. Christophe DESRIAC, Directeur Microsoft Vietnam
- o Quelle protection pour les logiciels libres ? M. M. VU DO Quynh, responsable du Campus numérique de l'AUF.

Synthèse des travaux :

M. Yves POULLET

Clôture